AR Prefecture
017-211701859-20260420-2026_20_41-DE
Reçu le 22/04/2026
Publié le 22/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme BERUSSEAU, Maire.

Convocation : 03/04/26
Affichage : 03/04/26
Nombre de membres
- En exercice : 19
- Procurations : 0
- Votants : 18

Etaient présents : E. BERUSSEAU ; F. SUDRE ; A. ANGIBAUD ; P. RETOUT ; V. FERCHAUD ; D. LEFRANC ; M-C. PINASSEAU ; A. SICARD ; G. MAILLARD ; C. FABIER ; L. MOUSSET ; E. MORANDEAU ; G. GIMGEMBRE ; M. RIQUELME ; S. DELAGE ; B. ADELMAND ; D. MAILLET ; H. PELLETANCHE.

Excusés : M. LE CLECH

Absents : -

Secrétaire de séance : E. MORANDEAU

2026_04_41 Taux d'imposition locale 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Maire expose que conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Madame la Maire propose de conserver les derniers taux votés pour 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE les taux de fiscalité locale pour l'année 2026 comme suit :

- **Taxe habitation : 13,00%**
- **taxe foncier bâti : 41,31 %**
- **taxe foncier non bâti : 69,84 %**

La secrétaire de séance,

Morandeau

MAIRIE DE LE GUA 17600

La Maire,
Evelyne BERUSSEAU

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 22/04/26
et de sa publication le 21/04/26